

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 30 septembre 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 35

**Délibération n° CC-2022-027**

**Objet de la délibération : Délibération prenant acte du rapport d'activités 2021 du délégataire de service public "l'Association La Maison de l'Enfance" et portant sur la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant implantés à Bras, Nans les Pins, Plan d'Aups, Pourrières, Rougiers et Saint-Maximin**

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2022.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure.

**Absents ayant donné procuration :**

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, SALOMON Nathalie donne procuration à DEBRAY Romain, VALLOT Philippe donne procuration à RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, DELZERS Catherine donne procuration à BREMOND Didier.

**Absents** : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, MONDANI Denis, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge.

**Secrétaire de Séance** : Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant

approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-3 ;

VU l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, ordonnance abrogée depuis le 1er avril 2018 mais dont les dispositions s'appliquent toujours aux concessions lancées avant cette date ;

VU le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, décret abrogé depuis le 1er avril 2018 mais dont les dispositions s'appliquent toujours aux concessions lancées avant cette date,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de Petite Enfance ;

CONSIDERANT qu'un contrat de délégation de service public par affermage, a été signé le 02 février 2015 avec l'association pour l'exploitation de 9 structures multi accueil et un Relais Petite Enfance ;

CONSIDERANT qu'en 2021, la Maison de l'enfance a géré les établissements suivants:

- Saint Maximin : Lei Pitchoun ; Lei Nistoun ; Lei Moussi
- Bras – Les Gribouilles
- Nans-les-pins – Leis Esteleto
- Pourrières- Lei Parpaioun
- Pourcieux- Les Boutchoux
- Plan d'Aups- lei Caganis
- Rougiers- Lei Minos
- Relais Petite Enfance – Lei Gardarelle

CONSIDERANT que l'association Maison de l'Enfance, a remis son rapport annuel technique et financier pour l'année 2021 ;

CONSIDERANT les éléments suivants :

STRUCTURES	AGREMENT	NOMBRE ENFANTS INSCRITS	TAUX FREQUENTATION	ETP	RATIO ENCADREMENT (NBRE ADULTE PAR ENFANT)
Les Gribouilles Bras	26	39	72,50%	6,25	114,9
Les Esteleto Nans les Pins	26	63	75,60%	9,5	114,6
Le Parpaioun Pourrières	50	77	83,80%	6,45	116,3
Les Boutchoux Pourcieux	16	37	70,60%	6,36	114,6
Le Caganis Plan d'Aups	19	46	82,60%	7,75	114,6
Le Minos Rougiers	16	37	84,20%	6,1	114,4
Le Nistouns Saint Maximin	26	96	77,70%	11,25	115,8
Le Moussi Saint Maximin	21	128	75,60%	12,75	115,2
Le Pitchouns Saint Maximin	26	117	77,50%	11,25	115,5
TOTAUX	261	633	77,72%	87,66	116,5

CONSIDERANT le montant de la compensation de service public versé en 2021 de 1 572 884 € soit 6 026 € par place ;

CONSIDERANT le montant total du budget s'élevant à 4 138 220 € de charges et 4 389 305 € de recettes, le résultat d'exploitation s'élève à 251 084 € ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 20 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 septembre 2022 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

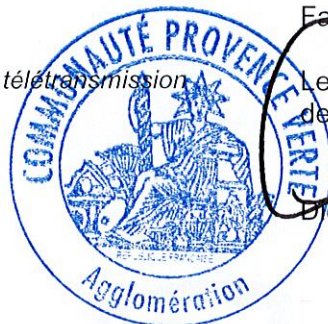
- de prendre acte du rapport d'activité 2021 présenté par l'association Maison de l'Enfance, délégataire de service public pour la gestion des structures d'accueil petite enfance ci-dessus référencées de

la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 30 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Brdier BREMOND